

École de musique locale des communes de Bettendorf, Reisdorf et Tandel







Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025





Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours individuels.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique.

La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 18 septembre 2024.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale / Pratique collective)							
			Droits d'inscription (annuels)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)			
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 14h00 - 15h00 à Bettendorf					
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 15h00 - 16h00 à Bettendorf		/			
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 13h00 - 14h00 à Bettendorf ou Mardi, 14h00 - 15h00 à Bastendorf					
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 14h00 - 15h30 à Gilsdorf Mardi, 15h00 - 16h30 à Bastendorf					
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 16h30 - 18h30 à Bastendorf	gratuit	85€			
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 15h30 - 17h30 à Gilsdorf					
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument	Lundi, 18h15 - 19h15 à Bastendorf					
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Mardi, 13h00 - 14h00 à Gilsdorf		/			

^{*} Sous réserve de changements au vu des inscriptions



ÉCOLE DE MUSIQUE LOCALE DES COMMUNES DE BETTENDORF, REISDORF ET TANDEL

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)						
Cours Conditions d'admission						
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	 à partir de la formation musicale 1 suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. 					
Piano	- à partir de la formation musicale 2 suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.					
Chant	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet					

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)		
Éveil instrumental	gratuit	/		
Inférieur 1 + 2	gratuit			
Inférieur 3 + 4	85€	85€		
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/			

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

La Commune de Bettendorf organisera le transport pour les enfants inscrits à la maison relais et qui souhaitent néanmoins fréquenter les cours de formation musicale ayant lieu à Gilsdorf et Bastendorf sur Demande. Veuillez-vous adresser à la commune de Bettendorf jusqu'au 1^{er} septembre.

Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à renvoyer à **inscriptions@ugda.lu** du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024.** Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA: Tony Andrich: 22 05 58 - 36 / tony.andrich@ugda.lu

Commune de Bettendorf:								
Administration communale de Bettendorf Kelly Aullo: 28 12 54 204 / population@bettendorf.lu	Pompiers-Fanfare Bettendorf Gracinda Schleich-Cacao: 691 45 73 88 / museksschoul@bettendorf.lu							

	Commune de Reisdorf:
Administration communale de Reisdorf 83 62 21 / alain.kremer@reisdorf.lu	

Commune de Tandel:									
	Fanfare Bastendorf Josiane Miller: 691 83 53 77 / jomiller@pt.lu								



ÉCOLE DE MUSIQUE LOCALE DES COMMUNES DE BETTENDORF, REISDORF ET TANDEL

Fiche d'inscription 2024/2025

à renvoyer à inscriptions@ugda.lu du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne pourront être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

Matricule nation	nal de l'élève															
Prénom de l'élève Nom de l'élève																
Date de naissan	ce															
Le (la) soussigne	é(e)															
Prénom et nom	(parents/tuteurs)															
Téléphone / GSI	M						E-N	Лаil								
Rue et numéro																
Code postal et l	Code postal et localité															
désire inscrire mon enfant désire s'inscrire																
aux cours de mus	ique suivants:															
Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) del'Ecole Fondamentale				à pa	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) del'Ecole Fondamentale										
Formation	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale					For	Formation musicale 2									
musicale	usicale Formation musicale 3					For	Formation musicale 4									
Formation instrumentale	Instrument:															
Formation vocale	Chant individuel															
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes					semble trumer	instru nt:	menta								

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature	(pour l	les mineur	s, signature	du tuteur)